

**SELAS Pharmacie Octavia**  
**M. NILLAMEYOM Charles-Antoine**  
124 Boulevard Saint-Denis  
92400 Courbevoie  
[charles.antoine.pharmacie@gmail.com](mailto:charles.antoine.pharmacie@gmail.com)

**ROLAND-GOSSELIN**  
8 - 10 rue VILLEDOR - 75001 PARIS

*Courbevoie, le 1 juin 2022*

**Objet** : Contestation des sommes abusivement appelées à être réglées par la Société Pharmacie Octavia.

Madame, Monsieur,

Nous recevons non sans surprise un rappel pour le paiement de la somme de 2.601.04 Euros TTC qui correspondrait à la révision du loyer.

Nous vous rappelons les termes de notre courrier du 18 décembre 2021 (dont copie jointe) par lequel nous vous avons rappelé la lettre du contrat de bail qui ne prévoit pas de clause d'indexation et vous demandait d'établir les avoirs correspondants.

A ce jour et bien qu'étant professionnel de l'administration de biens, vous n'avez pas jugé utile de procéder à cette régularisation.

Comme indiqué dans le courrier du 18 décembre 2021, notre société paiera le loyer prévu au contrat mais pas le montant que vous réclamez abusivement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour la société  
Charles-Antoine NILLAMEYOM